

Diplôme d'Etat relevant de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S.)

LE MÉTIER ET LES MISSIONS DE L'ANIMATEUR SOCIAL

Animateur, animateur social, animateur de quartier, animateur de prévention, animateur personnes âgées ou en situation de handicap. Il exerce son activité auprès de publics fragilisés par un risque de rupture de liens sociaux, par une perte d'autonomie physique et/ou psychologique ou déjà inscrits dans un processus d'isolement ou d'exclusion : Centres Sociaux, associations de quartiers, instituts divers, maisons de retraite, EHPAD, structures du handicap, des collectivités territoriales, des établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'Etat...

L'intervention de ce professionnel s'inscrit dans un processus global d'animation d'un groupe de personnes et dans le cadre d'un projet institutionnel à objet sanitaire, social, éducatif... Son niveau d'intervention et ses objectifs s'inscrivent toujours dans une logique de découverte, d'initiation, d'échange et d'expression.

CONTENU DE LA FORMATION

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Etre âgée de 18 ans à l'entrée en formation
- Etre titulaire du Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou AFPS ou PSE1/2 ou AFGSU ou STT
- Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'attestation d'expérience en qualité d'animateur délivrée par la ou les structures d'accueil

Ou bien

- Etre dispensé de la justification de l'expérience en étant titulaire d'une des qualifications suivantes :

BAPAAT ; BPJEPS ; BAFA ; BAFD ; Certificat de Qualification Professionnelle CQP « animateur périscolaire » ; « animateur de loisirs sportifs »

Baccalauréat professionnel « Service de Proximité et Vie Locale » ou « Accompagnement Soins et Services à la Personne » ;

Baccalauréat professionnel délivré par le ministère de l'agriculture ou « agricole (toute option) »

Brevet d'Etudes Professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ; « Carrières sanitaires et sociales » ; « Services aux personnes » ;

Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance,

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ; Diplôme Prof. d'Aide Soignant ;

Diplôme d'Aide Médico Psychologique ; D.E Moniteur Educateur ;

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ; Diplôme

d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture ; Diplôme d'Etat de

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Titre professionnel agent de médiation, information, services;

Titre professionnel technicien médiation services



Dates et durée

De Septembre à Juin
609 h de cours théoriques

Inscription

Retrait du dossier
d'inscription sur le site ou
au centre de formation

Parking privé
Salle de repas équipée

Financements

Frais d'inscription : 70 €

- *Formation Continue*
ou *Apprentissage* :

Tarif France Compétences

et OPCO



Nous contacter

CFA Les Chênes

524 Avenue Pont des Fontaines - 84200 CARPENTRAS
Tél. : 04 90 63 98 71 - contact@formation-leschenes.fr
Site internet : leschenes.org